

PROVINCE SUD

COMMUNE DE NOUMEA



**REHABILITATION IMMEUBLE FOCH
RUE MARECHAL FOCH / RUE REPUBLIQUE**

Station d'épuration

Dossier de déclaration ICPE Rubrique n°2753



Août 2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
AVANT-PROPOS	3
PIECES CONSTITUTIVE DU DOSSIER	3
FORMULAIRE DE DECLARATION	4
PIECE(S) JUSTIFIANT QUE LE DECLARANT A QUALITE POUR PRESENTER LE DOSSIER.....	5
PIECES GRAPHIQUES.....	6
NOTE TECHNIQUE RELATIVE A LA STATION D'EPURATION.....	7

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble FOCH situé, à l'intersection des rues FOCH et de la République, sur la commune de Nouméa, il est prévu la construction d'une filière d'assainissement autonome (Station d'épuration Oxyfix) d'une capacité de 121 EQH (équivalents habitants)

L'immeuble FOCH une fois réhabilité comprendra, une brasserie, des commerces en RDC et un ensemble de 21 logements de type F2 à F4.

A signaler que la construction d'une station d'épuration se justifie en l'absence de réseaux séparatif d'eaux usées au voisinage immédiat de l'immeuble. La Mairie de Nouméa envisage à l'avenir la création d'un réseau d'assainissement séparatif rue de la République au droit de l'immeuble (consultation de Maîtrise d'œuvre en cours).

La construction de la station d'épuration, pourra le cas échéant être déprogrammée ou shuntée, compte tenu de la planification future par la Mairie d'un réseau d'assainissement séparatif au niveau de la rue de la République.

PIECES CONSTITUTIVE DU DOSSIER

1. Formulaire de déclaration

2. Pièce(s) justifiant que le déclarant a qualité pour présenter le dossier

3. Pièces graphiques

- Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau.

- Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement et indication de la connexion à une station d'épuration ou au milieu naturel).

.Le plan assainissement projeté

4. Note technique relative à la station d'épuration

FORMULAIRE DE DECLARATION

[Imprimer](#)[Réinitialiser](#)

Réf : F15024.03

Direction du développement durable
des territoires (DDDT)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
3dt.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)

ATTENTION

Dossier établi en deux (2) exemplaires papier accompagnés d'une (1) version numérique à déposer contre récépissé de dépôt ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception
à l'attention de la présidente de l'Assemblée de province.

Direction du développement durable des territoires
Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)
Centre administratif de la province Sud
Pour tout renseignement, contacter le SICIED
Tél : 20 34 00 Email : 3dt.contact@province-sud.nc

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

La liste des pièces constitutives du dossier est disponible à la fin du présent formulaire (page 4).

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : _____ Date de réception : | ____ / | ____ / | ____ | ____ |

Déclaration jugée : Complète Incomplète

Inspecteur : _____

* EXPLOITATION CONCERNÉE : STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES IMMEUBLE FOCH POUR LOGEMENTS, COMMERCES ET UN RESTAURANT (121 EQH)

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

* Commune : NOUMEA

* Zone PUD : UA1

* N° rue / N° lot et nom lotissement : 8 Avenue du Maréchal FOCH

* Références cadastrales : LOT 166-167 NIC 648536-2346

* Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :

X : 445555 Y : 214802

IDENTITÉ DU DÉCLARANT

Vous êtes un particulier

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Nationalité : _____

* Qualité du déclarant : _____

Vous êtes une personne morale

* Raison sociale : FCH

Dénomination commerciale : Fonds Calédonien de l'Habitat

* Forme juridique : Société par actions simplifiée

* Adresse du siège social : 1 rue de la Somme

* N° de Ridet N° RC N° RM N° RA : 0 705 210

Aucun numéro attribué

Représentant légal (signataire de la déclaration)

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : VELUT Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : Etienne

* Nationalité : Française

* Qualité du signataire : Directeur Technique

Responsable du suivi du dossier (si différent du signataire)

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : DAVID Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : Grégory

* Fonction : Technicien Opérations

COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT LÉGAL

* Adresse de correspondance : 1 rue de la Somme

Complément d'adresse : _____

Boîte postale : 241 * Commune : NOUMEA

* Code postal et libellé : 98845 * Pays : Nouvelle-Calédonie

* Téléphone (fixe et/ou mobile) : 266005

* Courriel : evelut@fsh.nc Fax : _____

COORDONNÉES DU RESPONSABLE DU SUIVI DU DOSSIER (si différent du signataire)

* Adresse de correspondance : _____

Complément d'adresse : _____

Boîte postale : _____ * Commune : _____

* Code postal et libellé : _____ * Pays : _____

* Téléphone (fixe et/ou mobile) : 266005

* Courriel : gdavid@fsh.nc Fax : _____

Direction du développement durable des
territoires (DDDT)

6, route des Artifices

BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06

3dt.contact@province-sud.nc

* ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DÉCLARATION

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES IMMEUBLE FOCH POUR LOGEMENTS, COMMERCES ET UN RESTAURANT (121 EQH)	2753	D : régime de déclaration NC : activité non classée

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Si la présidente de l'assemblée de province ou son représentant estime que l'installation projetée ne figure pas dans la nomenclature des installations classées ou relève du régime de l'autorisation ou de l'autorisation simplifiée, elle en avise l'intéressé.
- Si elle estime que la déclaration est, en la forme, irrégulière ou incomplète, la présidente de l'assemblée de province invite le déclarant à régulariser ou à compléter sa déclaration dans un délai qu'elle fixe.
À défaut de régularisation dans ce délai, qui peut être éventuellement prolongé, il n'est pas donné suite à la déclaration.

FINALISATION DE LA DÉCLARATION

*J'accepte que la décision de l'administration et les courriers susceptibles de m'être adressés dans le cadre de l'instruction de ma déclaration (demande de compléments, récépissé de déclaration...) me soient notifiés par voie électronique à l'adresse mail suivante perspective@lagoon.nc / gdavid@fsh.nc et m'engage à transmettre un accusé de réception électronique ainsi qu'un accusé de lecture :

Oui Non

✓ J'atteste avoir pris connaissance des pièces constitutives du dossier énumérées en page 4 du présent formulaire.

* Fait à NOUMEA, le (jj/mm/aaaa) 10/08/2021

* Signature du déclarant :

Insérer une signature

Etienne VELUT
Directeur Technique

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F d'amende)

*Champs obligatoires

Direction du développement durable des territoires (DDDT)

6, route des Artifices

BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06

3dt.contact@province-sud.nc

Envoyer

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

À fournir en 2 exemplaires papier et 1 exemplaire numérique

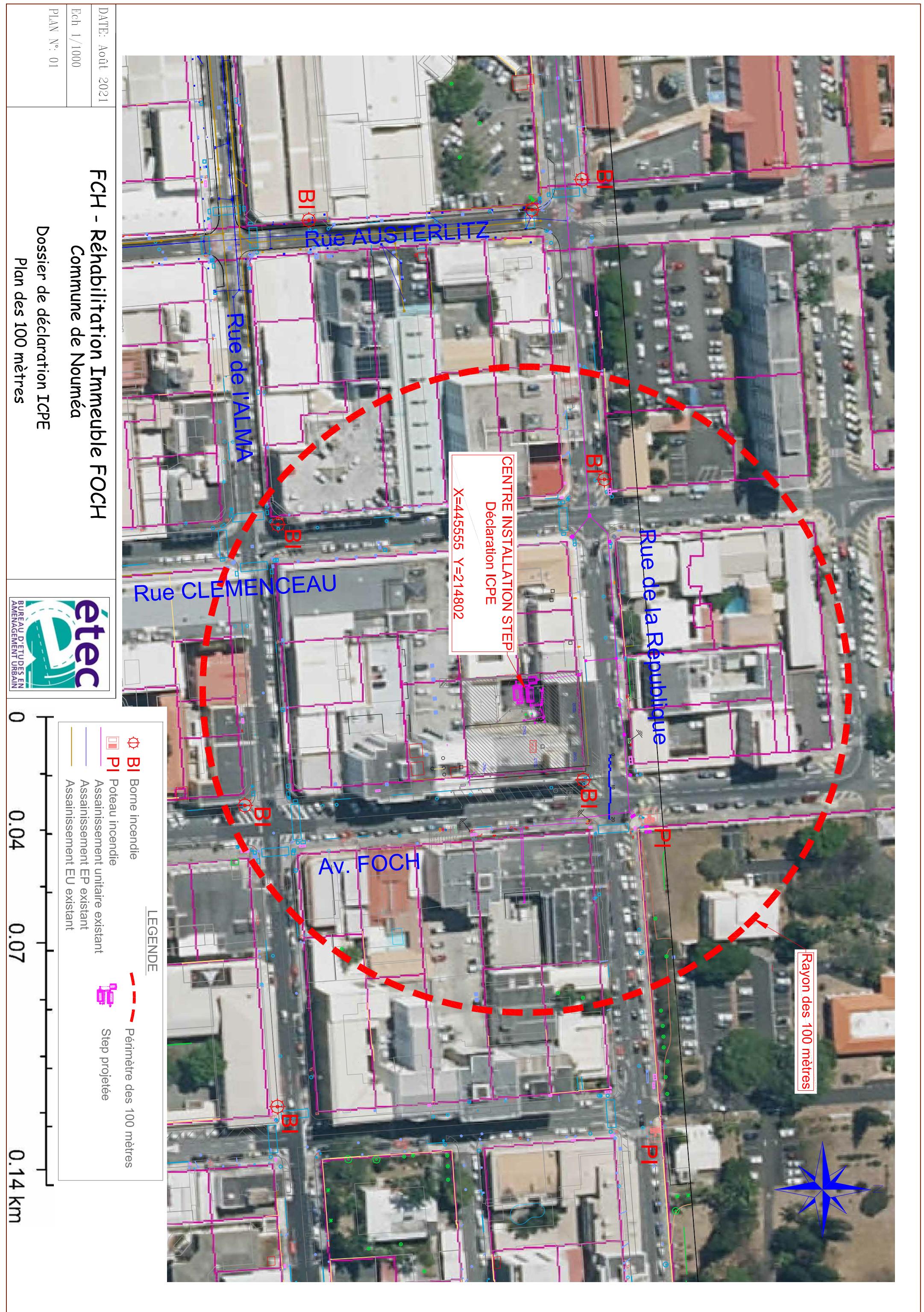
Attention : Les cartes et plans en version numérique doivent être exploitables par le système d'information géographique provincial (système RGNC 91-93 projection Lambert NC)

- Formulaire de déclaration dûment complété
- Justificatif de moins de six (6) mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET)
- Un justificatif des pouvoirs du signataire
- Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau.
- Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement et indication de la connexion à une station d'épuration ou au milieu naturel).

Colonne
réservée à
l'administration

**PIECE(S) JUSTIFIANT QUE LE DECLARANT A QUALITE POUR
PRESENTER LE DOSSIER**

PIECES GRAPHIQUES



DATE: Août 2021

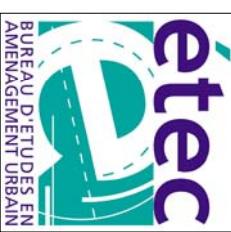
Ech 1/5000

PLAN N°: 02

FCH - Réhabilitation Immeuble FOCH

Commune de Nouméa

Dossier de déclaration ICPE Plan de situation / Immeuble FOCH

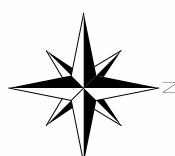


Cadastre

10/08/2021 à 09:04:38

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

1:5,000
0.3 km



Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Géorep.nc

**NOUVELLE CALEDONIE
COMMUNE DE NOUMEA**

1/Les plans d'exécution des réseaux Assainissement EP/EU réalisés par l'entreprise devra être soumis à une approbation par les gestionnaires de réseaux Ville de Nouméa et CDE avant toute commande de matériel.

2/Les positions des réseaux existants est indicative, l'entreprise devra sonder ces derniers avant réalisation des plans d'exécution.

3/Toutes les foulées au volantage électrique sous tension seront réalisées de manière manuelle sous la supervision de personnel habilité H0BO.

4/Toutes les conduites d'assainissement seront de classe SNG

5/A charge du titulaire du lot VRD de se coordonner avec les entreprises de gros oeuvre et de plomberie pour définir les implantations et alimétries des points de raccordement entre réseaux du bâtiment



**Réhabilitation Immeuble FOCH
Rue Maréchal Foch / Rue République**

PLAN ASSAINISSEMENT

DATE: Août 2021 ECHELLE: 1 / 200

PLAN:VRD 03-1

VUE EN PLAN

P.D.C.

ALBEDO

PERSPECTIVE

MODIFICATIONS

BUREAU D'ETUDES VRD

Etec

BUREAU D'ETUDES PLOMBERIE

Établissement PDC

ARCHITECTE

Centre STEP

Déclaration ICPE

X=445555 Y=214802

RTIE

Centre STEP

Déclaration ICPE

NOTE TECHNIQUE RELATIVE A LA STATION D'EPURATION

1 OUVRAGES ASSAINISSEMENT EAUX USEES PROJETES

La rue de la République et la Rue Foch ne comportent pas à ce jour de réseau d'assainissement séparatif. Le projet de réhabilitation de l'immeuble Foch prévoit donc la construction d'une station d'épuration dimensionnée compte tenu de la réceptivité du projet.

A noter que la Mairie, envisage dans sa programmation, les études et la construction d'un réseau séparatif au niveau de la rue de la République. La construction de la Mini STEP pour l'immeuble FOCH, pourra le cas échéant être déprogrammée ou shuntée, compte tenu de la réalisation future par la Mairie d'un réseau d'assainissement séparatif.

Station d'épuration :

Calcul de capacité de la station d'épuration, avec les ratios d'équivalents habitants (EQH), par logements, indiqués par la DENV :

Type logement/Activité	EQH
F1	2
F2	3
F3	4
F4	6
Commerce	0,5 EQH / Usager permanent à raison d'un usager permanent pour 20 m ² de commerces 0,05 EQH / Usager temporaire à raison d'un usager temporaire pour 3 m ² de commerces
Restauration	0,4 EQH/Couvert

Détermination des EQH :

Typologie	Nombre	EQH
F1	0	0
F2	6	18
F3	9	36
F4	6	36
Commerce	350 m ²	15
Restauration	40 couverts	16
TOTAL		121

L'ouvrage de traitement pressenti est de type process avec boue activée et culture fixée, et comprend :

- Un bac à graisse en amont de la filière (il sera réutilisé l'ouvrage existant du restaurant)
- Un bac de décantation primaire
- Un bac de réaction biologique avec diffusion d'air (raccordement électrique à prévoir)
- Un bac clarificateur.

La station sera dimensionnée et conçue de manière à pouvoir respecter en sortie les niveaux de rejet prescrits par la réglementation locale (délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997)

Un contrat d'entretien sera à souscrire pour l'exploitation de l'ouvrage en question.

L'entretien de la MiniSTEP devra être assuré par un VL (petit utilitaire), du fait du gabarit d'accès au parking

Les eaux usées en provenance du restaurant sont actuellement dégraissées, dans un bac à graisse situé dans un local technique, ce dernier sera conservé, de manière à éviter que les graisses se figent dans les canalisations.

Le réseau d'eaux usées sera positionné dans la mesure du possible en tranchée commune avec le réseau EP, et utilisera le même cheminement, en mode séparatif jusqu'en limite de propriété.

Une boite de branchement eaux usées sera implantée à proximité de l'immeuble, en limite de propriété sur le domaine public, pour permettre à l'avenir la collecte des eaux vers un futur réseau séparatif.

Dans l'attente de la construction d'un réseau séparatif au niveau de la rue de la République, les eaux traitées seront raccordées sur le regard de branchement eaux pluviales posé en limite de propriété (regard raccordé au réseau unitaire de la Ville de Nouméa).

Les ouvrages singuliers d'assainissement eaux usées seront constitués :

- De tabourets de branchements en PEHD avec réhausse PVC
- D'un regard de branchement en PEHD sur le domaine public

Les conduites d'assainissement EU seront de type PVC SN8, avec un enrobage béton dans les configurations suivantes :

- Couverture inférieure à 80 cm du fait des contraintes altimétriques à l'exutoire, aux points de collecte, ou du fait de la filière d'épuration
- Terrains indurés ou avec de fortes contraintes d'accès justifiant la pose de réseaux avec un sous profondeur et une protection bétonnée

2 DOCUMENTATION TECHNIQUE COMMERCIALE

2.3. Description des composants de votre Oxyfix® C-90

Les 3 compartiments sont placés dans des cuves en béton séparées et organisées comme suit :

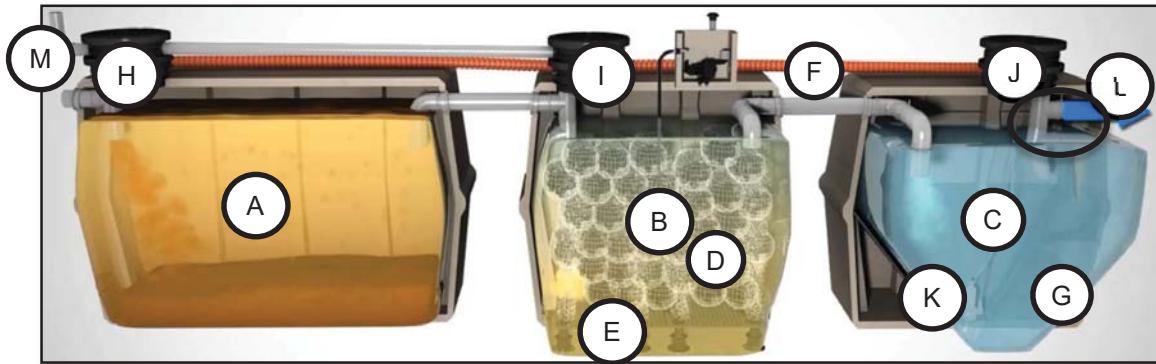


Figure 6 : Schéma de principe des composants d'une Oxyfix C-90 en 3 cuves

Légende :

- A : Décanteur primaire
- B : Réacteur biologique
- C : Clarificateur
- D : Support bactérien
- E : Diffuseur d'air
- F : Recirculation des boues
- G : Cône de décantation
- H : Regard de contrôle du décanteur primaire
- I : Regard de contrôle du réacteur biologique
- J : Regard de contrôle du clarificateur
- K : Pompe de recirculation
- L : Dispositif de contrôle
- M : Ventilation

3. Composants de l'installation Oxyfix®

Eloy Water a systématiquement sélectionné les matériaux les plus adéquats afin de prévenir les dégradations et vous garantir un fonctionnement durable et efficace de votre **station Oxyfix®**.

3.1. Cuves en béton

La cuve préfabriquée est réalisée en **béton auto-plaçant**. Il permet d'obtenir une densité importante et un taux d'absorption de l'eau usée très faible qui offrent une garantie d'étanchéité totale à la cuve ainsi qu'une bonne résistance aux sulfates présents dans les eaux usées. Le béton est **armé de fibres métalliques** au design exclusif qui confère à la cuve une excellente résistance.

3.2. Regards et accès

Chaque cuve composant les Oxyfix® C-90 220 EH est équipée d'un trou d'homme de diamètre 600mm permettant un accès aisément à tous les éléments de l'Oxyfix® C-90. Des rehaussements adaptés en béton préfabriqué ou en polyéthylène complètent l'installation.

Les rehaussements sont fermées à l'aide de couvercles en béton, en fonte ou en polyéthylène, dont la résistance est étudiée pour la circulation des piétons en fabrication standard. Les couvercles peuvent être adaptés à des charges spécifiques en fonction des besoins.

3.3. Equipements électromécaniques

3.3.1. Rampes de diffusion et canalisations d'alimentation d'air

Les rampes, les canalisations et leurs accessoires sont réalisés en PVC Pression selon la norme EN 1452.

Les conduites sont fixées aux parois du réacteur biologique à l'aide de colliers en matériau synthétique insensible à la corrosion.

Les Oxyfix® C-90 sont équipées de diffuseurs d'air de type « fines bulles » grâce à une membrane micro-perforée qui assurent l'aération. Les embouts (3/4 pouce) permettant de fixer les diffuseurs sur la rampe sont filetés afin de faciliter le montage et le démontage.

3.3.2. Diffuseurs d'air

La **station Oxyfix®** est équipée de diffuseurs d'air de type «fines bulles» qui assurent l'aération et le brassage de la liqueur mixte.



Figure 7 : Diffuseur fines bulles disque 9"

3.3.3. Surpresseur(s) d'air

Un surpresseur à canal latéral est fourni avec la station. Le surpresseur peut être installé dans un local technique. Celui-ci doit être exempt d'humidité, aéré et aisément accessible.

Les accessoires fournis de base avec un surpresseur à canal latéral sont les suivants :

- un filtre à cartouche à l'aspiration ;

- un silencieux in line à l'aspiration ;
- un clapet anti-retour ;
- une soupape de sécurité tarée à la pression maximale admissible ;
- un raccord rapide pour brancher un pressostat digital (utilisé lors des opérations de contrôle et d'entretien) ;
- un système de répartition d'air entre les 2 réacteurs biologiques (collecteur).



Figure 8 : Représentation d'un surpresseur à canal latéral

3.3.4. Support bactérien Oxybee®

L'Oxybee® est utilisé comme support bactérien. Elle offre une surface spécifique idéale au développement des bactéries ($As : 200m^2/m^3$) et un fort pourcentage de vide permettant d'éviter tout colmatage (90% de vide).

Ce support a spécialement été conçu afin d'optimiser la surface disponible par mètre cube.

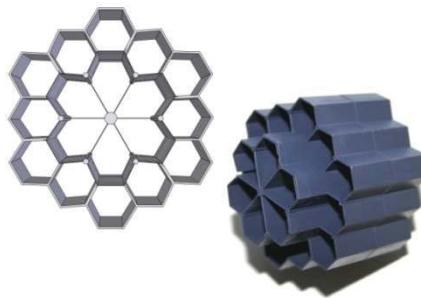


Figure 1 : Support bactérien Oxybee®

3.3.5. Dispositif de recirculation

Le décanteur secondaire (clarificateur) est équipé d'un cône de décantation en acier inoxydable qui concentre les sous-produits d'épuration en un point central du clarificateur et facilite leur aspiration par le système de recirculation des boues secondaires.

Une pompe aspire les boues secondaires stockées dans le clarificateur (où s'opère la décantation secondaire) pour les amener à l'entrée du décanteur primaire. Cette pompe fonctionne par intermittence.

3.3.6. Tableau de commande

L'installation est complétée par un coffret de commande en polystyrène thermoplastique, équipé d'un disjoncteur magnétothermique, de fusibles, de deux témoins lumineux (led), ainsi que d'un automate programmable avec affichage sur écran LCD. Le témoin vert signifie que l'installation est en bonne marche. Le témoin rouge signale toute défaillance électrique de l'installation.